

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:

Adoption du plan d'action
engagé transition écologique

Date de convocation :

06 mars 2023

Date de séance :

16 mars 2023

Date d'affichage :

22 mars 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 43

Membres votants : 46

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la mairie de l'Etoile – rue Jules Verne – à L'Etoile sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes, CHEVALIER, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL MAUGER, CARPENTIER, BEC, MADANI-BUTIN, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEBRUN, DIRUY, Mrs PINCHON, GOURGUECHON, ALEXANDRE, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

MME LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD

MME DIRUY donne pouvoir à M DELAFOSSE

M HENRY donne pouvoir à M PARMENTIER

Secrétaire de séance : M.COLOMBEL

La séance étant ouverte,

Aujourd'hui, les enjeux liés à l'environnement sont une préoccupation majeure dans nos sociétés pour l'avenir de notre planète et de nos habitants, et les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer en faveur de la transition écologique des territoires.

Au-delà notamment du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), élaborés à l'échelle du Grand Amiénois, par délibération du 08 décembre 2021, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Nièvre et Somme a adopté le lancement du programme « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » de l'ADEME, composé de deux labels complémentaires : le label « Climat-Air-Energie » et « Économie Circulaire ».

Ce programme est mobilisé dans le cadre d'un COT (Contrat d'Objectifs Territorial), outil de contractualisation pour des projets territoriaux de 4 ans et proposé par l'ADEME.

La Communauté de communes Nièvre et Somme s'est engagée à élaborer un plan d'actions, à le mettre en œuvre et à l'évaluer annuellement pour répondre aux objectifs de « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » en s'appuyant sur l'accompagnement du bureau d'étude missionné par l'ADEME et du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

Suite à la réalisation du diagnostic sur une durée de 1 an, un plan d'action a été élaboré et soumis à validation auprès des membres de la commission Climat réunit le 15 février 2023.

Le plan d'action couvre les 3 années à venir et est divisé en deux parties, « Climat-Air-Energie » et « Économie Circulaire ». Ce dernier, doit permettre à la Communauté de communes Nièvre et Somme de se doter d'une feuille de route lui permettant à l'échéance avril 2026 de progresser dans la mise en œuvre de la transition écologique au sein de chacune des compétences qu'elle porte.

Le plan d'action « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » est évolutif et sera retravailler techniquement chaque année pour en évaluer l'atteinte des objectifs et l'abonder de nouvelles actions si nécessaire, cela permettant une démarche d'amélioration continue.

Le plan d'action a été établi en concertation avec les élu(e)s et les services de Communauté de communes Nièvre et Somme :

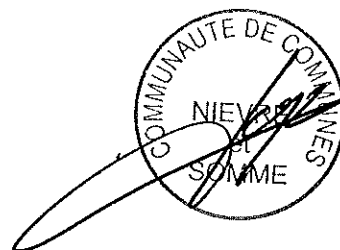
- Plusieurs réunions transversales des services de la Communauté de communes.
- Plusieurs réunions avec le comité de pilotage (élu(e)s membres de la commission Climat) pour affiner et valider le plan d'action.

Considérant les multiples atouts de cette démarche pour la Communauté de communes Nièvre et Somme (démarche d'amélioration continue, de mobilisation des équipes autour d'un projet commun de transition écologique et lien entre les différentes politiques publiques menées par la collectivité),
Considérant l'avis favorable de la commission climat du 15 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve le plan d'action « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » de la Communauté de communes Nièvre et Somme.
- autorise le Président ou son représentant à assurer la mise en œuvre du plan d'action, le suivi et l'actualisation, et à signer tous les documents relatifs à cette démarche.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 22 mars 2023 et de sa publication le 22 mars 2023.

